



Editorial : Appel intersyndical contre l'extrême droite

Dans un contexte européen marqué par la remontée de courants d'extrême droite, où la France n'est pas épargnée comme en témoignent les mobilisations réactionnaires qui se développent, nos organisations restent déterminées à combattre les idées, les propos et les pratiques xénophobes, homophobes, sexistes, racistes et antirépublicaines.

C'est notamment parce que la montée des idées et de l'influence de l'extrême droite, et particulièrement du Front national, impacte de plus en plus le monde du travail et l'ensemble de la société que le mouvement syndical est concerné et doit prendre ses responsabilités. Nous savons que l'absence d'alternatives à la crise, l'aggravation de la situation sociale subies par les travailleurs de toutes origines, du privé comme du public, mais aussi par les chômeurs, les jeunes et les retraités fournissent un terreau exploité par l'extrême droite.

Nos organisations syndicales s'engagent à lutter contre l'imposture sociale de l'extrême droite. Nous décidons d'une campagne de longue durée marquée par des initiatives larges communes dans les entreprises, les administrations, les services publics et les universités, appuyée sur un travail concret de terrain. Nous décidons d'agir ensemble dans la durée et de nous doter d'outils et de moyens permanents pour faire face à l'extrême droite. D'ores et déjà, dans les semaines qui viennent, des initiatives unitaires s'organisent dans plusieurs régions.

Notre travail s'inscrit dans le prolongement de l'appel « La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme », signé en mars 2011.

Nos organisations, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl, appellent toutes les organisations syndicales à rassembler leurs forces contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques, à nous retrouver pour poursuivre cet engagement.

Communiqué commun du 29 janvier 2014

Journée de retrait de l'école

La FSU dénonce l'instrumentalisation de L'Ecole par l'extrême droite

Certaines mouvances extrémistes appellent les parents d'élèves à retirer leurs enfants de l'école une journée par mois pour refuser la prétendue « théorie du genre ». Leur propagande est un tissu de mensonges, de calomnies et de manipulations. Cette campagne agressive et réactionnaire, qui vise à effrayer les parents d'élèves, a malheureusement eu de premiers effets dans certains établissements scolaires avec parfois des chiffres d'absentéisme importants.

La FSU réaffirme que l'application à l'école de la « théorie du genre » est une invention des réactionnaires. Elle s'indigne d'une confusion, volontairement entretenue, entre le souci légitime du service public d'éducation de lutter contre les discriminations filles/garçons et cette théorie. L'éducation à l'égalité, à la sexualité et à la citoyenneté ne doit pas être remise en cause.

Après les mobilisations contre l'ouverture du mariage à tous les couples, les réactionnaires déplacent leur combat d'arrière-garde sur le terrain de l'école. Ils s'en prennent au dispositif « ABCD égalité », destiné à lutter contre les stéréotypes de sexes à l'école primaire, et remettent en cause toute éducation à l'égalité et au respect, ainsi que l'éducation affective et sexuelle. En fait c'est l'égalité qu'ils refusent ! En assignant les enfants à des rôles strictement définis par leur sexe, ils leur dénie le droit à l'épanouissement personnel, le droit d'affirmer leurs goûts, de choisir leurs loisirs, leur métier...

C'est bien le rôle de l'école de lutter contre les préjugés et les stéréotypes facteurs d'inégalités, d'exclusion et parfois même de violence. C'est aussi le rôle de l'école de former les futures citoyen-nes aux valeurs d'égalité entre les filles et les garçons. L'éducation à l'égalité et à la sexualité, présente depuis longtemps dans les programmes de l'éducation nationale, ne doit pas être remise en cause !

La FSU n'acceptera pas que l'Ecole soit le terrain d'une instrumentalisation des élèves et des familles à des fins partisans extrémistes. Elle dénonce cette tentative visant à saper la confiance entre l'école publique et les parents. La FSU estime qu'il serait dangereux pour les élu-es de jouer avec l'Ecole en cautionnant ces actions.

La FSU apporte son soutien aux équipes éducatives confrontées à cette action « JRE », ainsi qu'à la FCPE et à ses représentant-es ayant reçu des menaces explicites.

Communiqué de presse FSU du 30 janvier 2014

Derniers chiffres du chômage

Hélas, l'inversion de la courbe du chômage ne s'est pas concrétisée, encore moins l'objectif d'un recul important du nombre de demandeurs d'emploi.

Au vu des chiffres fournis, le bilan est particulièrement préoccupant pour les chômeurs de longue durée et les seniors. Le recueil des offres dites durables (CDI et CDD de plus de six mois) a chuté de 22 %.

La démonstration est faite que l'austérité joue contre l'emploi.

Cela renforce l'exigence de la FSU de la mise en œuvre en urgence d'une autre politique de l'emploi.

Afin de permettre une croissance réelle, créatrice d'emplois, tous les leviers doivent être utilisés : augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, y compris pour les agents de la fonction publique ; nouvelle politique industrielle respectueuse de l'environnement avec l'objectif d'une transition écologique ; conditions et temps de travail des salariés...

La FSU exige la mise en œuvre de « mesures emploi » exceptionnelles en direction des chômeurs particulièrement les jeunes, les chômeurs de longue durée et les seniors.

Une attention particulière doit être apportée dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention UNEDIC, afin que tous

les chômeurs soient correctement indemnisés. Le gouvernement devant quant à lui améliorer immédiatement les minima sociaux.

Tous les organismes composant le service public de l'emploi doivent voir leurs moyens renforcés (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, Cap Emploi, services du ministère du travail). Les moyens de l'inspection du travail doivent faire partie des priorités puisque le contrôle des entreprises, la conditionnalité des aides aux employeurs et le contrôle de la formation professionnelle sont des urgences. Pôle Emploi doit bénéficier d'une dotation budgétaire exceptionnelle en matière de formation professionnelle des chômeurs pour l'année 2014, dans l'attente de la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle dont le contenu en discussion au Parlement, doit être profondément remodelé afin de correspondre aux enjeux de qualifications, de formation professionnelle, d'extension des missions de service public qu'attendent l'ensemble des actifs, en emploi ou privés d'emploi.

La FSU portera à nouveau ces exigences lors des prochaines rencontres avec le Premier ministre.

Communiqué de presse FSU du 27 janvier 2014

Journée « Vous contre l'extrême droite »

Journée du 29 janvier 2014

Intervention de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU

Cette journée du 29 janvier est une date importante. Notre initiative est un succès.

Nous pouvons être fiers d'avoir donné le départ d'un mouvement qui va maintenant se démultiplier. Je remercie tout(e)s les militantes et militants de nos organisations qui ont travaillé depuis des mois à l'organisation de cette journée et contribué ainsi à la construction de ce mouvement unitaire contre l'extrême droite, pour la démocratie et la liberté.

Cette journée est la preuve de notre engagement. Salariés du public et du privé, chômeurs, étudiants, lycéens, jeunes et retraités, ensemble nous disons : mobilisation.

Mobilisation car il est grand temps de dire stop. Et bien sûr nous n'avons pas attendus aujourd'hui pour le dire. Nous sommes de tous les combats contre les exclusions, contre le racisme, contre l'homophobie ou le sexisme : RESF, mariage pour tous, droits des femmes, luttes au côté des sans papiers, des Roms, manifestations contre le racisme... dans le droit fil de nos histoires syndicales, de nos convictions. Nous sommes de tous ces combats parce

que nous croyons que la société peut et doit être plus juste, plus solidaire, plus égalitaire.

Notre initiative a lieu à un moment où les mouvements d'extrême droite ne cachent plus ni leurs idées, ni leurs intentions et assument leurs actes. Après le drame de Clément Méric, les « affaires » Taubira, Dieudonné, la Manif pour tous ou encore les offensives anti-IVG, les remises en cause du programme « ABCD Égalité » et même des agressions par le Printemps français de certains de nos locaux syndicaux, dimanche dernier, la manifestation « anti-Hollande » a vu défiler multiples groupes et mouvements d'extrême droite et depuis lundi, les appels à un jour de retrait de l'école se sont multipliés, mettant au grand jour les idées homophobes, sexistes et sectaires de ces mouvements.

Mais nous savons que l'extrême droite se nourrit aussi de la situation de crise économique et sociale actuelle comme elle l'a toujours fait dans l'histoire. Cette crise est aussi une crise culturelle et une crise politique.

C'est pourquoi il faut aujourd'hui et de manière urgente, apporter des réponses à cette crise qui a des conséquences dramatiques. Le chômage et la précarité touchent particulièrement les femmes et les jeunes. Les inégalités se creu-

sent, la précarité se développe, fragilisant toujours plus les populations les plus défavorisées. La stagnation, voire la baisse, des salaires et pensions pèsent aussi sur tous. Cette dégradation se retrouve dans tous les domaines dans le monde du travail où le travail est davantage synonyme de souffrance ou précarité que d'émancipation, dans la vie de tous les jours. Les politiques d'austérité nous enferment, en France comme partout en Europe, dans une récession qui nous mène dans une impasse si nous n'arrivons pas à y mettre un terme. C'est pourquoi la FSU appelle à participer massivement à la manifestation du 4 avril prochain organisée par la CES.

Car c'est dans les moments difficiles que les salariés, les citoyens ont besoin des organisations syndicales.

Il est nécessaire de répondre aux besoins sociaux et ce dans chaque territoire. Répondre à l'intérêt général, c'est notamment le rôle des services publics. Les services publics « une question de dignité humaine et de cohésion sociale » selon la définition que nous a léguée Stéphane Hessel. Mais la réduction de la dépense publique nous prive de services de qualité et ouvre des espaces à des services privés qui, nous le savons, par leur coût, excluent nombre de citoyens de l'accès à certains services. Cette situation renforce encore les inégalités entre les citoyens et entre les territoires.

Mais le modèle social n'est pas un vain mot pour nous. François Hollande fait le choix de faire porter les aides aux entreprises, aides toujours sans contrepartie ni contrôle, sur la dépense publique. Ce sera donc encore moins de services publics alors que pour la sortie de crise, pour l'avenir, nous avons besoin des services publics. C'est pourquoi nous nous attachons par exemple à démocratiser notre système éducatif et l'enseignement supérieur. Nous savons que les inégalités scolaires sont corrélées aux inégalités sociales. Situation qui compromet toujours plus les choix de vie personnelle et professionnelle des plus défavorisés. Chacun doit pouvoir être maître de son destin.

Nous ne laisserons donc pas remettre en cause ni les services publics, ni la protection sociale !

Il faut aussi gagner de nouveaux droits, conquérir de nouveaux espaces pour faire vivre la démocratie : dans les entreprises, dans les services publics, dans les établissements et les universités : la parole, les exigences des salariés, des jeunes, des usagers doivent être entendues.

Il ne suffit pas de dire que les valeurs sont essentielles, encore faut-il les faire vivre. Encore faut-il que pour chaque citoyen et citoyenne, elles aient du sens. Égalité, solidarité, justice, liberté...c'est dans le quotidien, dans l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture, au sport, à la santé, au logement etc. dans le respect de chacun et de chacune, que ces valeurs existent ou n'existent pas. Réaffirmons la laïcité comme valeur fondamentale intrinsèque de la société. La laïcité qui permet le vivre ensemble quelles que soient ses

opinions, ses convictions religieuses ou non. Et nous n'accepterons jamais que l'École publique soit le terrain d'une instrumentalisation des élèves et des familles à des fins partisans, religieuses et extrémistes. Face au repli sur soi, au repli identitaire, nos propositions syndicales fondées sur l'égalité et la fraternité, ainsi que sur la nécessité du rassemblement de tous les salariés sont les meilleures réponses. Toutes les avancées sociales ont été gagnées par les luttes menées par les organisations syndicales. Le sens de l'histoire, c'est nous !

Notre rôle d'organisation syndicale est de redonner confiance et espoir. Or, le dernier sondage Cevipof doit nous interroger lorsque nous y lisons que la confiance à l'égard des organisations démocratiques (partis politiques et organisations syndicales) ne dépasse pas 30%...

C'est pourquoi nous prenons l'engagement non seulement de déconstruire le programme du Front national et de dénoncer le danger que représente aujourd'hui l'extrême droite mais pour cela, nous décidons d'agir ensemble, de mettre nos forces à la construction d'alternatives afin d'enrayer cette montée de l'extrême droite.

Avec cette journée du 29 janvier, nous avons construit et continuerons à le faire, un argumentaire syndical pour aller sur le terrain, dans les entreprises, les administrations, les universités pour expliquer que le Front national travaille contre les salariés, les jeunes et les plus démunis. Ce parti ne fera rien des colères qui s'expriment ici ou là car il est au service des tenants des richesses et du libéralisme.

Le Front national est une imposture sociale, les solutions sont ailleurs.

Et c'est possible. Et c'est le moment de le dire et de se mobiliser. Car nous ne confondons pas inquiétudes, peurs, doutes...l'énergie de la désespérance avec une adhésion à l'idéologie d'extrême droite. Il serait injuste et stupide de laisser croire que les habitants de ce pays soient devenus racistes ou homophobes. Notre rôle est aussi de clarifier les propos et intentions des uns et des autres, de ne pas laisser faire les amalgames, de redonner la réalité des campagnes menées par l'extrême droite souvent surdimensionnée. Il s'agit de faire entendre les voix de la raison, de la démocratie. Porteur d'un syndicalisme de transformation sociale, c'est un projet de société que porte la FSU.

Alors oui, résolument aujourd'hui, nous disons ensemble que nous refusons la banalisation de ces idées et des actions menées par l'extrême droite. Mais aujourd'hui, nous allons bien au-delà de l'indignation et de la dénonciation. Nous lançons un message de responsabilité et d'espoir. Et nous appelons toutes les organisations à nous rejoindre dans cette voie. Ensemble nous devons offrir d'autres perspectives à tous les salariés, chômeurs, jeunes et retraités pour que demain soit meilleur qu'aujourd'hui, pour de nouveaux jours heureux.

CDFN des 21 et 22 janvier 2014, texte action

L'année commence sous le signe de la poursuite de l'austérité. Les propos du Président de la République lors de ses vœux comme lors de sa conférence de presse, confirment de façon brutale le choix d'une politique économique libérale qu'il assume. Avec l'annonce d'une nouvelle diminution de la dépense publique (50 milliards d'euros entre 2015 et 2017). L'État serait recentré sur des « missions essentielles », son périmètre pourrait être révisé et les territoires réorganisés tandis que de nouvelles aides aux entreprises sans réelles conditions sont décidées (30 à 35 milliards d'euros), ce qui rend une fois de plus peu probables les créations d'emploi par les entreprises contre de l'argent public. Ainsi, un an après le CICE, le pacte de responsabilité proposé repose sur une diminution du « coût » du travail et des « obstacles à l'emploi ». Ainsi, le Président de la République choisit clairement de satisfaire une revendication portée par le Medef, alors qu'il ne répond pas aux revendications des organisations syndicales de salariés. La fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017 constitue un manque à gagner qui sera financé par la réduction de la dépense publique et accentue la fiscalisation probable de la protection sociale. Par ailleurs, aucune précision sur les contreparties n'est aujourd'hui donnée, Ces annonces interviennent dans un contexte de hausse de la TVA, d'augmentation des impôts directs sans perspective crédible de réforme fiscale tandis que les entreprises verront leur contribution baisser et leurs aides publiques augmenter... Le Président de la République vient d'annoncer une baisse d'impôt des particuliers sans préciser comment elle sera compensée. Une réforme fiscale fondée sur un réel partage des richesses est plus que jamais urgente et nécessaire. Après les annonces du Premier ministre qui semblent devenir lettre morte, la FSU continue de demander cette réforme.

Pendant ce temps, les salariés du public comme du privé, mais aussi les jeunes, les chômeurs et les retraités voient leur situation se dégrader : emploi, pouvoir d'achat, accès aux services publics, protection sociale... S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'emploi, cela ne doit pas se faire au détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents, par de nouvelles exonérations des cotisations des entreprises qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité. Et relancer l'emploi, cela passe par l'augmentation du pouvoir d'achat et la satisfaction des besoins sociaux.

Au-delà de la question des modalités de financement que pose la mise en place de ce Pacte, il met en cause les fondements de notre protection sociale et donc notre modèle social. C'est inacceptable pour la FSU. Le CDFN réaffirme son attachement au financement de la sécurité sociale par le biais de cotisations sociales. Il condamne le projet de supprimer les cotisations patronales à la branche famille de la sécurité sociale. La FSU demande l'abandon de cette mesure.

Les secteurs publics concernés par la réduction de la dépense ne sont pas encore connus mais la modernisation de l'action publique a désormais clairement pour objectif la réalisation d'économies et non la qualité du service rendu aux usagers, encore moins l'amélioration des conditions de travail des personnels qui pourtant n'ont pas été épargnés ces dernières années (suppression massives d'emploi, gel du point d'indice, retraites, gestion par le management, emploi, précarité...). La FSU continue d'affirmer que le rôle de l'Etat et des collectivités locales est déterminant pour sortir de la crise, faire face aux

enjeux économiques et sociaux, pour construire une société plus juste et plus solidaire.

L'acte III de la décentralisation qui se décline en plusieurs textes de loi confirme les inquiétudes et désaccords déjà exprimés par la FSU. L'adoption de la loi sur les métropoles inscrit l'organisation de la France dans la concurrence libérale entre métropoles européennes. Cette loi confirme une décentralisation à la carte où le contrat remplace la loi.

Conjuguée à la baisse de dotations aux CT, elle conduira à un éclatement et à un affaiblissement des politiques publiques et des services publics préjudiciable aux citoyens et à la démocratie. La redéfinition du projet de loi sur les régions par le Président de la République le 14 janvier 2014 s'inscrit dans la même logique de « moins d'État » et de « moins de services publics » que celle suivie par le gouvernement précédent. Au-delà du bilan des étapes antérieures de décentralisation et du constat, la FSU mettra en avant son appréciation de la logique globale du processus de décentralisation en cours. La FSU poursuivra la réflexion collective et les actions engagées dans le cadre de la Convergence des services publics avec comme objectif la défense et la reconquête des services publics. Elle cherchera également une convergence syndicale la plus large possible.

La FSU dénonce les conséquences de cette politique à l'encontre également des retraités. En effet, les économies prévues dégraderont encore les services publics : baisse de qualité des services, éloignement ou disparition des structures indispensables (distribution du courrier, centres de soins, transports...) et risquent de réduire encore le niveau des retraites et pensions.

L'intervention des salariés du public et du privé est indispensable. Le contexte de division syndicale et la désespérance pèsent et n'ont pas permis jusqu'à présent d'enclencher des mobilisations à même de peser suffisamment sur les choix opérés. Depuis des mois, la FSU n'a cessé de proposer à l'interpro de se réunir afin d'envisager analyses et ripostes communes. La réunion de cette intersyndicale a permis l'élaboration d'un document sur l'emploi, la fiscalité, les salaires. La déclaration commune de la CGT, CFDT, FSU et UNSA, rendue publique juste avant la conférence de presse de F. Hollande constitue, en dépit de ses limites, une étape et un point d'appui après des années de division syndicale et un premier pas dans la voie de la reconstruction d'une unité syndicale. En aucun cas elle ne signifie une quelconque adhésion de la FSU au pacte de responsabilité proposé par F. Hollande ni que la FSU en resterait à cette plateforme. Elle continue à porter l'ensemble de ses revendications. Mais cette initiative doit permettre de développer des alternatives à la politique pratiquée et permettre de rassembler les salariés. La FSU estime que cette configuration syndicale qui rassemble aujourd'hui 4 organisations doit maintenant s'élargir à d'autres partenaires syndicaux, permettre aussi d'autres appels, et déboucher sur la construction d'un large mouvement syndical.

La FSU reste particulièrement investie sur la question de l'Emploi. Les discussions viennent de s'ouvrir sur la prochaine convention de l'Unedic. L'enjeu est d'empêcher les régressions voulues par le patronat et de parvenir à une indemnisation de tous les chômeurs avec un revenu de remplacement correct et à une augmentation des minima sociaux.

La FSU participera et soutient les mobilisations des chômeurs et défendra ses propositions dans le cadre des mobilisations autour de la convention d'assurance chômage.

La FSU a ouvert avec l'UNEF un chantier sur l'emploi des jeunes afin d'examiner les analyses et perspectives communes possibles sur ce sujet.

Elle soutient les personnels en grève le 3 février prochain au ministère du travail pour dénoncer les restructurations de services prévues, ainsi que le meeting unitaire intersyndical du 27 janvier à Paris.

La FSU, qui milite depuis la première conférence sociale pour que soit renforcée la formation professionnelle mais aussi pour qu'un lien soit établi entre formation, qualification et emploi voit dans le projet de loi sur la formation professionnelle un premier pas nécessaire. Certes ce projet de loi améliore légèrement les droits individuels à formation pour les salariés et pour les chômeurs, mais il n'améliore pas suffisamment les garanties collectives associées à ces droits. Les heures du CPF doivent permettre l'accès à une formation qualifiante et donc être augmentée d'une manière conséquente. Les moyens doivent être également donnés aux services de contrôle de la formation professionnelle afin d'en garantir la qualité ainsi que l'utilisation de ses fonds. Nous devons veiller particulièrement au contenu de la charte d'habilitation afin qu'elle respecte les valeurs du service public. De même il faudra augmenter la proportion de la masse salariale demandée aux grandes entreprises pour la formation professionnelle. La suppression de l'obligation légale de formation par les entreprises est très contestable.

La FSU restera particulièrement vigilante sur la partie concernant l'apprentissage notamment en ce qui concerne la redistribution de la taxe d'apprentissage à l'ensemble des formations initiales professionnelles ou le contrôle des périodes en entreprise ou de formation en CFA. Par ailleurs, la FSU rappelle que la formation professionnelle ne doit pas être mise en œuvre au détriment ou en substitution à la formation initiale. La FSU déplore l'absence dans ce projet de loi de dispositions confortant les centres de formation publics et leurs personnels. Si la FSU considère que le Compte personnel de formation (CPF), doit être un droit ouvert à tous les salariés ou demandeurs d'emplois, pour les jeunes de 16 à 25 ans, il ne doit pas s'exercer au détriment d'une politique volontariste de lutte contre le décrochage scolaire. L'abondement de ce droit doit permettre aux jeunes de revenir en formation initiale sous statut scolaire ou d'étudiant en vue d'obtenir un diplôme et/ou une qualification, pas uniquement en réponse aux besoins économiques locaux. C'est le sens que la FSU donne à la notion de « formation différée » intégrée dans le code de l'éducation. Elle restera vigilante quant à l'implication du MEN et du MESR dans la mise en œuvre de ce retour en formation initiale. Le texte devra également clarifier la définition des compétences respectives entre les acteurs concernés par le service public de l'orientation. La responsabilité de l'Etat sur des élèves et des étudiants est réaffirmée. A ce titre, la FSU revendique le maintien du réseau des CIO dans l'EN et combat leur fermeture dans certaines académies. Mais la pleine responsabilité des Régions sur l'orientation tout au long de la vie et la définition des cartes de formations, par le poids des financements, est rappelée à plusieurs reprises dans le texte ce qui est inacceptable. La FSU combattra la volonté adéquatniste dans la définition des cartes de formation, et dans celle du service public d'éducation.

La FSU demande la mise en œuvre d'un fond d'urgence à Pôle Emploi pour la formation afin d'assurer l'année transitoire qui s'ouvre afin de continuer de répondre aux besoins des chômeurs.

En ce qui concerne le volet dialogue social, la FSU est en désaccord avec la suppression des élections prud'homales sur la base d'élection des représentants de salarié-es au suffrage universel alors qu'aucun nouveau dispositif de consultation nationale des salariés n'ait été précisé. Elle s'interroge aussi sur une représentativité patronale qui, à l'inverse des organisations de salariés du privé et du public, ne repose pas sur un vote.

La FSU interviendra pour que l'ensemble de ces propositions soient entendues et prises en compte lors de l'examen de ce texte par le parlement afin que ce texte porte davantage d'ambition.

Dans ce contexte économique et social, les inégalités entre les citoyens et les territoires vont continuer de s'accroître, engendrant découragement et défiance vis-à-vis des partis démocratiques et alimentant ainsi la montée des populismes. Pour faire face à la montée de l'extrême droite, la FSU avec la CGT, Solidaires, l'UNL, la FIDL et l'UNEF organisent le 29 janvier prochain une journée de réflexion et de témoignages. Cette journée sera le début d'une campagne pour lutter contre la montée des idées et de l'influence de l'extrême droite et particulièrement du Front national. Il s'agit de se doter d'outils pour déconstruire leur programme et y opposer des alternatives dans les entreprises, les services, les lycées et les universités. La FSU appelle à l'élargissement du cadre syndical pour mener cette campagne.

Pour prendre en compte les évolutions de notre société et notamment aux évolutions démographiques, un projet de loi « d'adaptation de la société au vieillissement » est en préparation. Ce sujet concerne tous les citoyens actifs comme retraités. La FSU participe activement aux discussions ouvertes. Le recours à la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), pour financer le maintien à domicile et l'APA, est acté ce qui limite la portée des mesures envisagées. Dans le cadre d'une refondation du financement de la protection sociale, le ministère envisage, pour le volet EHPAD, l'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs. La FSU, qui refuse ce nouveau recul du pouvoir d'achat des retraités, a rappelé son exigence d'un financement solidaire dans le cadre de la sécurité sociale et des services publics. La FSU est particulièrement vigilante dans les discussions sur la question des métiers (emploi, formation, qualification) devant être assurés dans le cadre de missions de service public.

Fonction publique

Le président de la République a affirmé que pour être « plus efficace », l'État devait « dépenser moins ». Il a même jugé l'État « trop lourd, trop lent, trop cher ». Cette image négative de la Fonction publique ajoute à la stigmatisation. Et l'État est toujours pensé comme une charge et non comme un investissement. La FSU a adressé une lettre à tous les agents de la fonction publique sur cette situation. Elle en a adressé copie au président de la République afin de lui signifier son refus d'une telle stigmatisation et son désaccord avec les propos qu'il a tenus et les projets qu'ils sous-tendent.

Les personnels restent trop souvent confrontés à la difficulté de faire leurs métiers. Il est inadmissible que les salaires de la Fonction Publique restent bloqués, que le Smic, les minima sociaux ne connaissent pas de revalorisation sensible, la revalorisation des pensions des retraités est retardée de 6 mois.

La semaine sur les salaires organisée début décembre par l'intersyndicale fonction publique a donné lieu à diverses initiatives mais qui ont peu impliqué les personnels. La FSU continue d'exiger l'ouverture de négociation pour obtenir la fin du gel du point d'indice et sa revalorisation pour tous.

Les discussions et la négociation sur les « parcours professionnels, les carrières et les rémunérations » s'ouvrent. La FSU y rappelle les points de désaccords majeurs avec nombre des préconisations du rapport Pêcheur et porte ses propositions pour améliorer les conditions de rémunérations et de déroulement de carrière des agents pour faire élargir les possibilités de titularisation et lutter contre la précarité de très nombreux non titulaires. La Ministre s'apprête à signer le décret substituant à la PFR un nouveau régime indemnitaire ayant vocation à s'appliquer à l'ensemble de la FPE, sauf exceptions. La FSU s'appuiera sur la quasi unanimité syndicale qui s'est manifestée au CSFPE pour s'opposer au RIFSEEP vecteur d'une nouvelle étape d'éclatement, d'opacité et d'individualisation forcenée. Ni la PFR, ni le RIFSEEP ne répondent à nos exigences en matière de politique salariale.

La loi de réforme des retraites est publiée au JO du 21 janvier confirmant les réformes antérieures.

La succession de ces réformes atteste s'il le fallait, que le choix de la réduction des droits est sans fin. Les déficits provoqués par la crise appellent d'autres solutions.

La FSU appelle les retraités à se mobiliser dans les initiatives prises au niveau local (intervention auprès des candidats) et national le 1^{er} avril et par des mobilisations en juin avec l'UCR CGT-FO-UNIRS pour défendre leur pouvoir d'achat et lutter contre les inégalités en recherchant à élargir l'arc unitaire à tous les niveaux.

Le groupe public CDC et son Etablissement Public assurent des missions d'intérêt général. Ils doivent demeurer dans le secteur public par le respect de l'équilibre de l'emploi public avec a minima 80 % de fonctionnaires.

Education

Métiers, éducation prioritaire, formation, rythmes scolaires, rentrée scolaire....la FSU continue de porter ses propositions et exigences.

Les conditions d'ouverture des ESPÉ et la mise en place de la nouvelle la réforme de la formation des enseignants placent, dans toutes les académies, les étudiants, les formateurs et les autres personnels face à de nombreuses difficultés. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires imposées aux universités (LRU...) posent réellement le problème de la qualité d'une formation liée à la recherche, égale sur tout le territoire, et de sa visibilité pour les étudiant-e-s. C'est pourquoi, la FSU a mis en place un observatoire de la formation afin de recueillir de nombreux témoignages et intervenir tant dans le comité de suivi qu'auprès de l'administration pour que soit améliorée la formation dans les Espé et pour faire évoluer la réforme de la formation.

La FSU est partie prenante des luttes menées dans différentes ESPE (Marseille, Le Mans, Bordeaux,...) pour une amélioration des conditions d'études des futurs enseignants, des contenus de la formation, et pour une amélioration des conditions de travail des formateurs.

Au ministère de l'agriculture, la FSU demande que soit clarifié le dispositif de formation des enseignants et CPE et rappelle qu'il ne peut être totalement déconnecté de celui de l'éducation nationale.

Dans le même temps, à l'autonomie financière des universités comme outil de gestion de la pénurie, s'ajoute un projet de modification du décret statutaire des enseignants chercheurs. La

FSU dénonce ce projet qui accroît la mise sous tutelle des libertés scientifiques. Ce projet qui n'a recueilli aucune voix au CTU, témoigne de l'absence de dialogue social et de prise en compte de l'expression majoritaire de la communauté éducative.

La FSU appelle à signer la pétition intersyndicale dont elle est à l'initiative, contre le tout CCF en bac pro. Si un retour en épreuves terminales a été acté pour 2 disciplines, la FSU exige que les autres disciplines bénéficient également des mesures de simplification.

<http://WWW.petitions24.net/le> tout ccf c'est toujours non

La FSU, porteuse de l'exigence de réduction des inégalités scolaires a largement contribué et pesé avec les personnels pour qu'une nouvelle ère s'ouvre pour l'éducation prioritaire. Elle l'a fait notamment par une enquête « éducation prioritaire » publiée dès décembre qui a montré une attente forte des personnels (notamment la réduction des effectifs et la possibilité de travailler différemment, temps pour travailler en équipe, permettre les relations aux familles et formation). La FSU se félicite du choix de l'effort budgétaire annoncé sur ces territoires, pour ces élèves et de la fin annoncée du dispositif Eclair, avec notamment la suppression de la part variable au mérite de la prime. Elle revendique que les lycées continuent à être concernés par la politique d'éducation prioritaire. Par ailleurs, il est nécessaire de conforter les missions et d'améliorer les conditions d'exercice des personnels non enseignants qui jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des élèves et des familles et contribuent ainsi à leur réussite scolaire.

La FSU considère que s'il est effectivement mis en œuvre, ce plan de rénovation peut créer les conditions d'une amélioration des résultats scolaires des élèves. Elle sera maintenant attentive et vigilante quant à la traduction concrète de cette politique en faveur de l'éducation prioritaire : transparence et définition nationale des critères sociaux et scolaires, gouvernance, hiérarchies intermédiaires, recrutement des personnels, moyens réels mis en œuvre... La FSU est attachée au principe de distinction du grade et de l'emploi ; c'est dans ce cadre qu'elle interrogera les propositions faites de l'introduction d'un nouveau GRAF à la lumière des débats de Poitiers.

Bien évidemment pour la FSU, cette priorité ne doit pas conduire à dégrader les conditions d'études de l'ensemble des élèves non scolarisés dans ces réseaux, pas plus que les conditions de travail des personnels. Pour la FSU, une dotation budgétaire supplémentaire est nécessaire pour financer cette priorité. A cet égard, les remontées concernant la préparation de la rentrée 2014 sont inquiétantes d'autant que les créations prévues de postes sont loin de couvrir la hausse des effectifs découlant de la hausse démographique qui a été sous-estimée (1000 emplois dans le second degré pour une hausse de 33 000, et 2355 postes pour 38 000 de plus dans le premier degré à laquelle s'ajoute les besoins pour la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes », la scolarisation des moins de 3 ans, la reconstruction des RASED, la formation continue...). Cela risque de se traduire par une hausse des effectifs et une augmentation du nombre d'heures supplémentaires, une dégradation des conditions de travail notamment des administratifs.

La réforme des rythmes scolaires qui devraient s'appliquer à toutes les écoles à la rentrée prochaine continue de susciter inquiétude et mécontentement des personnels (enseignants, territoriaux, animateurs). Suite aux mobilisations du 5 décembre à l'appel du SNUipp-FSU, SNUclias et EPA, la FSU continue de demander la suspension de la réforme et l'ouverture de discus-

sions pour une réécriture du décret afin de garantir une réforme au service de la réussite des élèves, avec la garantie de gratuité, et de qualité des activités péri-scolaires accessibles de manière équitable sur l'ensemble du territoire. La FSU soutient la journée nationale d'action et de mobilisation dans le premier degré le 12 février.

Les syndicats de la FSU participent aux chantiers métiers ouverts en décembre. Si des principes ont été actés pour le premier degré, qui ne concernent que certains personnels et ne répondent pas aux attentes pour tous et dans certaines mesures sont potentiellement porteuses de divisions.

Dans le second degré les discussions n'ont pas été conclues en temps et en heure suite aux vives inquiétudes sur le projet de refonte du statut et la mobilisation importante des professeurs de CPGE. De nombreux chantiers doivent se poursuivre ou s'ouvrir (PE, Psy et Co-Psy, Assistant-es Social-es, Infirmières, Administratifs, Non-titulaires...). La FSU avec ses syndicats nationaux continueront d'y porter leurs revendications pour améliorer les conditions d'exercice et la revalorisation de l'ensemble des personnels.

Culture

Dans le cadre du troisième volet de la décentralisation, le vote de la loi MAPAM, le 19 décembre 2013, ouvre la possibilité pour toute collectivité territoriale et tout EPCI de demander la délégation d'une compétence d'Etat ne relevant pas d'un « intérêt national ».

Cette disposition porte la menace d'un découpage des missions de service public au gré des intérêts locaux, très variables selon les collectivités, et signe l'abandon d'une politique nationale garante de l'égalité des territoires et des citoyens.

Concernant le champ culturel, cet émiettement des missions de l'Etat remet en cause l'existence même du ministère de la Culture, porteur du principe de l'exception culturelle française.

Les services déconcentrés du ministère de la culture (DRAC), sont en première ligne de ce démantèlement. Chargés de la mise en œuvre au niveau régional des priorités définies au niveau national, ils couvrent tous les secteurs d'activité du ministère, exercent une fonction d'expertise et de conseil auprès de tous les acteurs culturels, participent sous l'autorité préfectorale au contrôle scientifique et technique des opérateurs et des collectivités locales. La loi MAPAM les menace directement comme le montre le « pacte d'avenir pour la Bretagne », signé avant même le vote de la loi, qui prévoit la délégation à la Région de la majeure partie des compétences portées par la Drac. Ailleurs, ce seront des missions à géométrie variable qui vont être réclamées, selon une cartographie hétéroclite, tant au niveau territorial (régions, départements, métropoles, agglomérations, intercommunalités, etc.) que dans le découpage des missions.

La FSU, soucieuse de l'homogénéité du service public de l'Etat sur l'ensemble du territoire, demande l'abrogation de cette disposition et, en tout état de cause, exige que la culture soit exclue du champ de cette loi.

Justice

L'administration pénitentiaire est sous tension avec la multiplication d'incidents majeurs. Pour autant, la FSU refuse que l'expression des personnels pénitentiaires soit réduite à des discours martiaux articulés autour du prétendu « laxisme sécuritaire ».

C'est bien la politique sécuritaire, avec le durcissement de la politique pénale, l'explosion de la population pénale inhérente, et l'abandon du service public pénitentiaire avec ses établissements délabrés et des personnels en sous-effectif, qui ont généré cette situation. Il est fondamental d'investir sur la sécurité dyna-

mique : lien humain, individualisation de la peine, investissement des services de droit commun, espaces de libération de la parole et de prévention des conflits...

Près de deux années après les déclarations d'intention, il en est trop d'attendre : à l'opposé d'un discours présidentiel totalement déconnecté des réalités, les moyens doivent être alloués, les institutions doivent prendre leurs responsabilités, la réforme pénale, renforcée dans son ambition, doit passer.

Concernant la justice des mineurs profondément mise en cause par dix années de politiques sécuritaires, aucune réforme n'est à l'ordre du jour. Les tribunaux correctionnels pour mineurs continuent de fonctionner et le programme CEF est reconduit à un rythme de deux créations par an. Force est de constater que les convictions de la ministre de la justice pèsent de moins en moins sur les arbitrages gouvernementaux. Parce que la preuve est faite que le tout répressif n'a aucune efficacité sur la délinquance juvénile, la FSU continue d'exiger les réformes qui s'imposent pour restaurer la dimension éducative de la justice des mineurs.

Droits et libertés

Les droits des femmes subissent une offensive réactionnaire : attaques contre le droit à l'avortement comme en Espagne, rejet au Parlement européen du rapport Estrela sur la santé et les droits sexuels et génésiques, remise en cause du rôle de l'école dans l'éducation à l'égalité et à la sexualité et la déconstruction des stéréotypes. La FSU réaffirme que le droit à l'avortement ne doit pas être remis en cause. La FSU s'associe à l'appel à manifester le 1er février en soutien aux espagnoles. C'est ensuite à l'échelon européen, voire international, qu'il faudra nous mobiliser pour faire avancer les droits de toutes et tous, pour dire non à l'ordre moral qui veut gérer nos vies

La FSU soutient la mobilisation contre le financement du logement organisée à Cannes le 12 mars à l'occasion du MIPIM (Marché International de Professionnels de l'Immobilier) par une coordination européenne contre la spéculation et pour le droit au logement à l'invitation du DAL. Elle soutient également le projet d'organisation au plan local (PACA) d'une action contre le logement cher dans les zones « en tension » notamment avec les organisations syndicales puisque les salariés sont concernés par cette question.

La FSU réaffirme son soutien auprès des inculpés de la campagne « Boycott Désinvestissement Sanction », et notamment ceux dont le procès en appel se déroulera le 23 janvier à Montpellier. La FSU relayera la pétition du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre israéliens et palestiniens. Celle-ci demande l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie qui a pour fonction de criminaliser l'action citoyenne non violente contre l'impunité d'un Etat.

Le gouvernement a publié des décrets permettant de relancer les travaux à Notre Dame des Landes malgré les recours déposés. La FSU soutient la manifestation du 22 février.

Face à la situation économique et sociale, les organisations syndicales ont la responsabilité de convaincre de la possibilité d'alternatives et d'organiser le rassemblement des salariés ainsi que leurs mobilisations. Il s'agit de construire un mouvement syndical et social de grande ampleur indispensable à une réorientation des choix économiques, sociaux et environnementaux du gouvernement et à la satisfaction des propositions portées notamment par la FSU.

Les syndicats nationaux et sections départementales se saisiront de toutes les opportunités de rencontres, de débats et actions avec les agents pour porter nos propositions alternatives et construire ce mouvement.

En ce sens, la lettre que la FSU a adressée aux personnels de la fonction publique doit être largement diffusée. Elle doit aussi leur permettre de reprendre la parole pour exprimer leur fierté de travailler dans la Fonction publique et leurs revendications. La FSU propose une campagne, si possible unitaire, sur la question des dépenses publiques. Elle articulera cette campagne pour la défense et la promotion des services publics et de la protection sociale avec des propositions pour leur financement. Cela passe par une campagne d'explicitation sur le poids de la dette, la définition et diffusion de politiques fiscales alternatives. D'ores et déjà la FSU et ses syndicats nationaux appellent à multiplier les initiatives revendicatives diversifiées dans les différents secteurs.

Dans le cadre de l'intersyndicale de la fonction publique du 27 janvier, la FSU proposera une journée nationale d'action unitaire début avril, notamment pour l'augmentation des salaires, des pensions et contre la réduction des dépenses publiques.

Les modalités de celle-ci devront être à la hauteur des enjeux : la FSU proposera la perspective d'une grève nationale unitaire. Elle devra ensuite en apprécier les conditions de la réussite.

Au niveau interprofessionnel, après le texte sur l'emploi, la fiscalité, les salaires, il est nécessaire d'aller au-delà et de développer des alternatives fortes à la politique actuelle. La FSU cherchera à construire des actions unitaires pour peser sur ces choix. Elle participera en ce sens à la manifestation organisée par la CES le 4 avril prochain à Bruxelles.

La CGT a décidé une journée d'action interprofessionnelle le 6 février prochain notamment sur les questions d'emploi, de pouvoir d'achat et de protection sociale. La FSU appelle à la réussite des actions décidées unitairement dans des départements le 6 février prochain. Elle prendra contact avec les organisations syndicales pour envisager de nouvelles perspectives de mobilisations avec l'objectif de constituer un véritable rassemblement unitaire contre l'austérité.

La FSU est engagée dans la réussite de la journée du 29 janvier à Paris contre l'extrême droite qui sera le point de départ d'une grande campagne offensive et la plus unitaire possible.

Pour : 84 – Contre : 10 – Abstentions : 3 – refus de vote : 5

CFDN des 21 et 22 janvier 2014, votes

Modification, règlement intérieur de la FSU (art.9 bis):

Pour 71 Contre 0 Abs. 0 NPPV 3
Adoptée

Motion émancipation répression

Pour 53 Contre 0 Abs. 57 NPPV 5
Rejetée

Motion émancipation Syrie

Pour 4 Contre 61 Abs. 12 NPPV 38
Rejetée

Motion émancipation pacte

Pour 9 Contre 59 Abs. 5 NPPV 37
Rejetée

Motion émancipation action

Pour 4 Contre 60 Abs. 5 NPPV 40
Rejetée

Motion front unique Afrique

Pour 9 Contre 70 Abs. 5 NPPV 27
Rejetée

Motion Front unique pacte

Pour 4 Contre 63 Abs. 8 NPPV 36
Rejetée

Motion front unique décrets 50

Pour 5 Contre 73 Abs. 15 NPPV 16
Rejetée

Motion front unique Jacques Risso

Pour 44 Contre 0 Abs. 52 NPPV 14
Rejetée

Amendement SNPES-PJJ intersyndicale

Pour 39 Contre 52 Abs. 2 NPPV 7
Rejetée

Texte action

Pour 84 Contre 10 Abs. 3 NPPV 5
Adopté

Compte-rendu FSU, réunion des OS par JP Weiss

16 janvier 2014

Compte rendu FSU de la réunion des OS par JP Weiss, chargé de mission sur les engagements de service public (ESP)

Documents remis en séance : le projet de compte rendu de la réunion du 6 décembre (la FSU était excusée), et un document de travail sur les ESP de décembre 2013.

FO demande des réunions bilatérales ; s'il y a lieu, toutes les OS seront invitées à une réunion bilatérale. CFTC empêché, Solidaires ne souhaite plus participer à ces rencontres.

FSU : Anne Féray, Hervé Vullion

Les engagements de service public (ESP) font l'objet de la décision 27 du CIMAP du 17 juillet 2013. Jean Pierre Weiss a été chargé d'une mission pour concrétiser cette démarche. Il propose d'expérimenter 15 à 20 ESP au cours de l'année 2014 afin que l'Etat puisse annoncer de tels engagements sur le territoire national au 1er janvier 2015.

Présentation de JP Weiss

La démarche ne sera pas mise en place de manière précipitée. L'identification d'ESP qui pourraient être expérimentés est en cours. Ces ESP expérimentaux doivent être présentés prochainement au gouvernement.

Les ESP ne correspondront pas à de nouvelles missions. Il s'agit de partir de ce qui se fait et de voir si des objectifs simples peuvent être rendus publics. Il n'y a aucune logique de performance, au sens où l'objectif fixé n'a pas à être revu à la hausse chaque année.

L'expérience envisagée n'est pas un alibi. Les conclusions doivent déboucher sur la décision de confirmer l'orientation ou pas. Elle doit durer 8 à 10 mois ; 15 à 20 ESP seront expérimentés, chaque direction étant concernée par au moins une expérience. L'ensemble du champ serait couvert avec 2 ou 3 directions expérimentatrices dans un territoire donné.

Le mieux est de présenter quelques exemples.

Champ de l'agriculture : le paiement des aides dans un calendrier jugé accessible mais plus court. Pour le ministère, cela suppose que la dématérialisation de la procédure soit généralisée. C'est déjà le cas dans la moitié des DDT. L'administration du ministère veut pouvoir indiquer le délai de paiement des 360 000 aides par année. Sélection de 2 ou 3 DDT qui regarderaient comment faire évoluer les modes de travail et d'organisation : structurer les échanges, organiser mieux les liens avec les autres services (notamment DRAAF).

Parce qu'il faut pouvoir tenir les engagements sur la durée, cela peut induire de nouvelles organisations du travail ; c'est dire l'importance du dialogue social. Il conviendra de vérifier à chaque occasion s'il n'y a pas redondance avec les indicateurs LOLF. Mais les ESP ne nécessitent qu'une seule mesure par engagement.

Dans chaque expérimentation, un volet national pour apprécier si les conditions de la généralisation sont remplies : identifier les

enjeux de formation, un élément d'entrée dans les dialogues de gestion (dès l'été 2014).

Pour une quinzaine d'ESP expérimentaux, il doit y avoir 50 à 60 services expérimentateurs qui couvriraient l'ensemble du territoire et ne sont pas encore choisis.

Autres exemples d'ESP qu'il est envisagé d'expérimenter (liste provisoire)

DIRRECTE : un référent unique à l'investissement pour les entreprises (> 3 millions €). Les DIRRECTE ont désigné un référent mais les entreprises ne le savent pas : améliorer les démarches d'information. L'objectif serait que les entreprises demandeuses soient contactées dans les 5 jours. Les seuils auront à être appréciés dans l'expérimentation.

Délai de paiement aux fournisseurs de l'Etat qui devrait être réduit à 20 jours.

Installations classées pour la protection de l'environnement : fixer un délai pour la délivrance des autorisations en distinguant celles qui nécessitent une enquête publique et celles qui ne la nécessitent pas. Les DREAL tiennent déjà un délai de 12 mois dans 90 % des cas avec enquête publique. Voir avec le MEDDE si un objectif différencié serait possible (12 mois avec enquête / 5 à 7 mois sans enquête). Le délai est lié à la multiplicité des autorisations. Le MEDDE cherche déjà à réduire le nombre d'autorisations par dossier.

DRJS : Délivrance des diplômes sport et animation dans les

DRJS : aller vers un délai de 15 jours ; cela est jugé faisable si il y a accompagnement par la dotation de moyens techniques. Pôle emploi a proposé de s'inscrire dans cette dynamique des ESP pour l'accueil.

MCC : un sujet encore non calibré définitivement, celui de la sensibilisation artistique et culturelle pour tous les jeunes ; c'est un champ hors MEN : conférences, invitations à un atelier, visites de musée... Peut-on sur un territoire et au cours d'une période donnée s'adresser à l'ensemble des jeunes de moins de 16 ans ?

La suite

Trois questions restent non tranchées sur la suite :

Les 15 à 20 engagements représentent peut-être 20% de l'ensemble des activités. Même si l'on peut aller au-delà des pistes pointées par les ESR expérimentaux, toute l'activité des services ne peut pas relever des ESP.

Comment prendre en compte l'avis des usagers ? Le rapport Weiss-Rebière proposait de le recueillir dans les CESER.

Quel message vis-à-vis des agents, qui seraient peu concernés ou pas par les ESP ? Ne pas marginaliser leur travail.

Intervention de la FSU :

Elle exprime la crainte d'une contradiction entre le discours présidentiel et le rythme du travail d'expérimentation, proposée avec une rigueur qui mérite d'être saluée, mais qui ne correspond pas au vécu des agents. Les expérimentations connues jusqu'à présent n'avaient pour objectif que de déterminer les conditions d'une généralisation. Deux difficultés essentielles ont été pointées dans vos propos et méritent d'être systématiquement explicitées dans la communication sur les ESP et approfondies : la parole des usagers et surtout toute l'activité des services qui ne rentrent pas dans cette logique, et qui devrait rester majoritaire. Comment fait-on pour respecter cette activité, dans l'allocation des moyens, dans l'organisation du travail, dans l'évaluation des personnels ?

Elle souligne le rôle des CT locaux et ministériels, des CHSCT. Demande des précisions sur d'éventuels ESP qui seraient décidés par les préfets, en particulier comment s'assure-t-on qu'ils ne viennent pas en conflit avec les ESP ministériels, question d'autant plus importante que les préfets sont désormais gestionnaires de BOP ?

Précisions apportées par JP Weiss en réponse aux interventions Expert, chargé d'une mission d'expérimentation, JP Weiss précise son projet mais se contente de prendre note de plusieurs questions qu'il transmettra en vue d'arbitrages.

Il y a nombre de précautions à prendre. Pourquoi afficher des ESP ? Pour répondre à « à quoi on sert ? Comment notre travail est reconnu ? ». Cela n'est pas d'abord de la communication : les agents travaillent mais la question est aussi d'assumer de le montrer. Les usagers ne sont pas les premiers prescripteurs, la démocratie renvoie au Parlement mais des choses ne se feront pas de la même façon avec le retour de la parole des usagers. Il s'agit de restituer aux agents la réponse sur ce à quoi ils servent et cela doit conforter le service public. Vous avez souligné que cela n'est pas tout le travail. Il faut veiller à des engagements envers tous les usagers. Lorsque l'objectif d'une politique porte sur une proportion d'usagers à atteindre (c'est souvent le cas des indicateurs de la LOLF), cela ne peut pas se traduire en ESP.

Cela oblige à la mise à jour d'un certain nombre de méthodes managériales : comment on reconnaît ce qui relève du travail qui ne peut pas être intégré dans un ESP ? La réflexion doit être menée, elle n'est pas encore amorcée.

Pour le dialogue social local, puisque ce sont des services locaux identifiés les CT et les CHSCT sont le lieu du dialogue social. Dans le cahier des charges, on préconisera l'engagement d'un dialogue à ce niveau.

La liste des sites n'est pas encore disponible. Cherche à ce que tout le territoire soit impliqué, en vue de construire un réseau. Mais y aura-t-il une information dès prise de décision ou une

concertation préalable ? Ce n'est pas à l'expert de trancher. Il transmettra la question. Il ne s'agit pas d'une nouvelle donne générale de l'organisation des services.

Il revendique prudence et pragmatisme pour l'élaboration des propositions d'expérimentation. A partir des DNO et des priorités ministérielles, on peut identifier quelques 150 ESP théoriques. L'interrogation des services locaux en donne environ 40. Les réponses des directions centrales sont très différentes d'un ministère à l'autre. Ce ne sont pas de nouvelles commandes... Il s'agit d'avancer dans la logique d'information envers les bénéficiaires sur des choses qui sont mures.

Missions de contrôle : La restitution d'un contrôle est un champ d'ESP. Cela se fait, pourquoi ne pas en faire un engagement ? CGT : A part la communication, la reconnaissance des agents à quoi cela sert, en quoi cela modifie l'organisation du travail si on le fait déjà ?

JPW Cela a des effets. Quand l'administration le fait déjà, ce n'est pas vraiment partout et, si elle est en difficulté cela ne se voit pas. Elle ne se mobilise donc pas toujours pour maintenir cela. La lumière apportée sur l'enjeu le modifie : tous les services doivent être en mesure de tenir, ou d'expliquer pourquoi ils n'y arrivent pas.

Il n'est pas question que ce soit qu'un ESP soit un droit opposable.

La FSU exprime la crainte d'une définition par le préfet de région, d'un affaiblissement des ministères, d'un SP à géométrie variable selon les territoires.

JPW : À côté des engagements nationaux, le rapport Weiss-Rebière envisage des ESP territoriaux caractéristiques d'une région donnée mais il ne s'agit pas de la version régionale d'un engagement national. N'a pas avancé sur ce point et ceci volontairement, car les ministères souhaitent éviter la concurrence d'ESP territoriaux face aux ESP nationaux. Ce n'est pas si mal de ne pas démarrer tout de suite.

CGT et CFDT demandent un protocole pour l'expérimentation et l'élaboration d'un document cadre sur les ESP.

JPW serait d'accord et va répercuter cette demande. Le ministère de la FP devra indiquer comment il veut le situer dans sa démarche d'ensemble.

La liste des ESP expérimentés devra être finalisée au plus tard le mois prochain afin de lancer les expérimentations dans les semaines qui suivent pour pouvoir rendre publics des ESP au 1er janvier 2015.

Il admet que le calendrier est très resserré et laisse peu de temps en amont au dialogue social, mais il a le souci de ne pas réduire le temps de l'expérimentation effective. Il y a aussi le temps du politique qui fixe le cap du 1er janvier 2015.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu :
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Janvier 2014 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr